

Question présentée par la députée :

M^{me} Christina Meissner

Date de dépôt : 26 février 2014

Question écrite urgente

Traitement des eaux usées du Pays de Gex : vers une révision de la convention transfrontalière au détriment de qui ?

Le Conseil d'Etat a annoncé dans son point de presse du 5 février 2014 : « Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à un courrier de la Communauté de communes du Pays de Gex (CCPG) demandant la révision de certains points de la convention concernant les raccordements transfrontaliers d'eaux usées sur le réseau primaire genevois et sur les installations de transport et de traitement de la communauté de communes du Pays de Gex, du 15 mars 2009. La CCPG motive sa demande par la révision des modalités genevoises de financement de l'assainissement des eaux usées, ancrées dans la loi sur les eaux depuis le 29 novembre 2013. Le Conseil d'Etat propose à la CCPG de constituer à cette fin un groupe de travail transfrontalier composé, côté suisse, de hauts fonctionnaires du département présidentiel (PRE) et du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) ».

La L 11086, votée en novembre 2013 par le Grand Conseil, répond à la demande de la Confédération de doter les cantons d'une taxe d'assainissement basée sur le principe de causalité du pollueur-payeur, simplifie un système de financement complexe et garantit le maintien et l'amélioration du système d'assainissement. Le nouveau système entend aussi favoriser les économies d'eau, car les coûts dépendent, actuellement, essentiellement du raccordement et pas assez de la consommation.

De leur côté, les élus gessiens de la CCPG ont difficilement voté le budget correspondant au traitement des eaux usées par les SIG. La presse locale a abondamment traité cet objet.

Plusieurs facteurs expliquent la hausse de tarif que la CCPG a dû accepter, notamment la hausse du franc suisse. A cela s'ajoute la suppression annoncée d'une subvention fédérale, apparemment connue au moment de la

signature de la convention mais pas intégrée dans les discussions. Nous pouvons toutefois relever au passage que la hausse du taux de change est largement compensée par celle correspondante des recettes liées à l'impôt à la source.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Quels sont les risques financiers pour le canton de Genève, respectivement les SIG, d'une renégociation de cette convention transfrontalière ?*
- 2. Les communes du Pays de Gex bénéficieront-elles d'un tarif préférentiel par rapport aux communes genevoises pour l'assainissement de leurs eaux usées ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.